

### COMMUNIQUE DE PRESSE 11/44

#### ■ L'AUTORITE EUROPEENNE DES MARCHES FINANCIERS, L'ESMA, A PUBLIE UN COMMUNIQUE RELATIF AU TRAITEMENT COMPTABLE DES DETTES SOUVERAINES DANS LES ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

Le 25 novembre 2011, l'autorité européenne des marchés financiers, l'ESMA, a publié un Communiqué relatif au traitement comptable des dettes souveraines dans les états financiers établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Ce Communiqué, disponible en version anglaise à l'adresse suivante :

<http://www.esma.europa.eu/popup2.php?id=8073>, met en exergue :

- les éléments principaux en relation avec l'exposition des dettes souveraines qui devront être pris en considération par les émetteurs et leurs auditeurs dans leurs états financiers à la prochaine clôture annuelle, et ;
- l'opinion de l'ESMA, fondée sur une enquête, réalisée auprès des autorités nationales compétentes, quant au traitement comptable de la dette souveraine grecque dans les états financiers semestriels 2011 des émetteurs de l'espace économique européen établis selon les normes IFRS.

L'ESMA a publié ce Communiqué afin de promouvoir une application cohérente de la réglementation européenne applicable aux valeurs mobilières et aux marchés, et particulièrement des normes IFRS. Il fait suite au Communiqué du 28 juillet 2011 dans lequel l'ESMA alertait les émetteurs sur la nécessité d'une transparence accrue et de l'application des normes IFRS pertinentes dans leurs états financiers concernant leurs expositions aux dettes souveraines.

Luxembourg, le 29 novembre 2011

